

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

Les caisses d'épargne en Italie et dans les principaux états de l'Europe en 1864

Journal de la société statistique de Paris, tome 10 (1869), p. 40-46

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1869__10__40_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1869__10__40_0)

© Société de statistique de Paris, 1869, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « *Journal de la société statistique de Paris* » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

*Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques*
<http://www.numdam.org/>

II.

Les Caisses d'épargne en Italie et dans les principaux États de l'Europe en 1864.

L'importance des caisses d'épargne, au point de vue de la moralisation des classes ouvrières, est généralement reconnue. Comme toute institution, ces caisses, dont l'origine remonte aux premières années de ce siècle (en France, la première a été établie en 1818), ont éprouvé d'assez nombreuses vicissitudes.

Dans un premier travail, sur lequel nous aurons à revenir, la direction de la statistique italienne, qui a rendu à la science tant de services signalés, a entrepris de résumer, dans un ordre méthodique, la statistique des opérations de toutes les caisses d'Europe et même de l'Amérique, depuis leur origine jusqu'à l'époque

actuelle. Ces statistiques étant pour la plupart connues des lecteurs du Journal, nous nous attacherons principalement au travail qui suit, et dans lequel on fait connaître la situation présente des caisses d'Italie, comparées à celles des autres nations.

a) *Nombre et distribution géographique des caisses d'épargne.*

Au 31 décembre 1864, l'Italie comptait 177 caisses d'épargne dont 67 succursales, en y comprenant les caisses de la Vénétie, qui alors ne faisait pas encore partie du nouveau royaume.

Sur 68 provinces, 15 n'en avaient pas encore, 21 n'en renfermaient qu'une, 22 de 4 à 5, 7 de 5 à 10, et 3 de 11 à 14.

Ces caisses ont leur siège : 48 dans les capitales des provinces, 48 dans les chefs-lieux de district, et 1181 dans des localités secondaires; mais il y a encore 20 chefs-lieux de province et 158 de district qui sont, à cet égard, complètement dépourvus. C'est dire le chemin que l'Italie a à parcourir en ce sens, et les efforts qu'elle doit attendre de tous ceux qui ont à cœur la prospérité et l'accroissement de la moralité du peuple.

La première des caisses d'épargne italiennes a été fondée à Venise en 1822; en 1823 a été créée celle de Milan; celles de Turin et de Florence n'ont vu le jour qu'en 1827 et 1829; mais ce n'est guère qu'à partir de 1860 que le véritable élan a été donné, l'année 1864 seule a vu fonder 15 caisses nouvelles.

L'origine de ces caisses mérite d'appeler l'attention.

La caisse royale de Florence a été fondée par la liste civile; 2 ont été créées par des particuliers; 40 par des sociétés de bienfaisance; 9 par les communes; 2 par l'autorité provinciale; 1 par le gouvernement; 57 par des sociétés en commandite; 32 par des sociétés anonymes; 22 par les monts-de-piété, 2 par des compagnies financières; il en reste 9 sur lesquelles on n'a pas de détail à ce sujet.

Les 177 caisses qu'on vient de mentionner, à divers points de vue, desservent 24,273,776 habitants répartis sur 284,223 kilomètres carrés. En moyenne, une caisse dessert 137,140 habitants, et son rayon porte sur 160,578 hectares.

On se rendra compte de la situation de l'Italie à cet égard, en la comparant aux autres nations. C'est ce qu'on a fait dans le tableau suivant :

ÉTATS.	Nombre des caisses d'épargne.	Superficie (en kilomètres)		Population	
		totale.	par caisse.	totale.	par caisse.
Grande-Bretagne . . .	3,157	317,313	100	29,162,760	9,237
Suisse	230	41,418	180	2,534,242	11,018
Danemark	173	57,371	331	2,697,335	15,592
Bavière	248	75,910	306	4,807,440	19,385
Royaume de Saxe . . .	110	14,950	135	2,337,192	21,347
Pays-Bas.	130	32,589	250	3,667,866	28,214
Suède	130	439,961	3,384	4,022,564	30,942
France.	972	542,397	101	37,546,648	38,722
Prusse.	459	281,385	613	19,255,139	41,950
Autriche (allemande).	115	406,266	3,532	22,632,217	106,802
Italie.	177	284,223	1,606	24,273,768	137,140

Ce tableau, qui, à la dernière colonne, indique par ordre croissant la population moyenne desservie par une caisse, indique que l'Italie est au dernier rang, et le Royaume-Uni au premier. On peut voir la distance énorme qui sépare l'Italie de l'Angleterre, ainsi que de la plupart des autres puissances.

b) Situation et mouvement général de l'actif et du passif.

Avant d'examiner cette situation en détail, il convient de faire connaître les principaux résultats des opérations de ces caisses pendant l'exercice 1864.

A la fin de 1864, l'actif total de toutes les caisses s'élevait à 229,850,721 fr. Le passif dépassait 214 millions (214,218,603 fr.), sur lesquels la part de capital due aux déposants s'élevait à 200,033,080 fr. Les 14,185,523 fr. qui restent au passif comprennent les dépenses qui n'ont pas été soldées au 31 décembre 1864, et la portion du capital des caisses engagée dans les fonds publics ou prêtée à divers établissements de bienfaisance ou autres.

Si on rapporte ces résultats à une caisse moyenne, l'actif se trouve porté à 1,305,970 fr. et le passif à 1,217,151 fr.

Par provinces, ces résultats n'ont vraiment d'importance que dans la Lombardie, la Vénétie, l'Émilie et la Toscane.

c) Emploi du capital.

Il est intéressant de connaître quel est l'emploi donné au capital des caisses et de savoir dans quelle proportion ce capital subvient aux besoins de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Sur 221 millions de francs, 88 millions, c'est-à-dire les 2 cinquièmes, sont employés au bénéfice de la propriété foncière; 68 millions entrent dans les affaires des particuliers ou des corporations, savoir : 18%, millions sont prêtés sur obligations, 14 sur gage, 31%, millions à des sociétés, et 4 millions aux monts-de-piété.

Les placements sur fonds publics, qui, s'ils ont l'avantage de donner un plus fort intérêt, sont soumis en revanche aux fluctuations de la politique, s'élèvent à 14,091,700 fr.

Les caisses d'épargne possèdent, en outre, 5,029,700 fr. en bons du Trésor, 825,700 fr. en actions industrielles, 29,987,000 fr. en effets de commerce, 5,856,400 fr. en comptes courants, 9,511,000 fr. en placements divers.

Ces placements sont d'ailleurs variables suivant les provinces.

C'est ainsi, pour ne nous occuper que des quatre principales, que la Lombardie place la majorité de ses capitaux en placements hypothécaires, la Vénétie et la Toscane dans les institutions de bienfaisance, l'Émilie dans les effets de commerce. Il n'y a guère que le Piémont qui choisisse de préférence les fonds publics. Quant à la Ligurie, elle laisse les 9 dixièmes de son actif à la disposition du mont-de-piété.

d) Revenus et dépenses.

Les revenus des caisses italiennes s'élèvent en 1864 à 11,442,662 fr., et les dépenses à 9,652,927 fr., savoir : 7,977,054 fr. d'intérêts aux déposants, et 1,675,873 fr. de dépenses diverses.

Ces nombres portent le revenu moyen de chaque caisse à 65,015 fr., et ses dépenses à 54,846 fr.

Les revenus sont aux dépenses dans le rapport de 118.54 à 100; ils équivalent, d'un autre côté, à 4.98 p. 100 de l'actif.

Enfin pour 100 fr. crédités aux déposants, les dépenses diverses sont de 84 c. Ces dernières dépenses constituent les dépenses d'administration. A cet égard, si l'on observe les établissements congénères de la France, de la Suisse et de l'An-

gleterre, on voit que les caisses de France retiennent à leurs déposants 34 c., l'Angleterre 35 c., et la Suisse 20 c. pour chaque dépôt de 100 fr., c'est-à-dire beaucoup moins. En Italie même, de province à province, les différences sont considérables; ainsi, tandis que dans les Abruzzes les frais d'administration, pour un dépôt de 100 fr., sont de 3 fr. 24 c., les caisses de la Lombardie ne prélèvent que 33 c.

e) *Capital des caisses.*

Les bénéfices de l'exercice 1864 s'étant élevés à 1,793,383 fr., ou plus exactement, en tenant compte du déficit de quelques caisses, à 1,701,891 fr., le capital général des caisses, qui était, au 31 décembre 1863, de 13,842,384 fr., a été, à la fin de 1864, de 15,544,366 fr. C'est une augmentation de 12.30 p. 100.

Les bénéfices ont été au total de l'actif dans la proportion de 0.78 à 100.

Quant au capital lui-même, il équivaut à 7 fr. 82 c. pour chaque dépôt de 100 fr. Cette valeur de garantie est inégale suivant les pays.

Si, en Italie, les caisses d'épargne sont généralement autonomes, en France surtout et dans quelques cantons de la Suisse, la garantie résulte plutôt de celle qui s'attache au gouvernement lui-même qu'aux ressources propres des caisses. En France, le capital correspondant à un dépôt de 100 fr. est de 2 fr. 75 c.; en Suisse, de 4 fr. 80 c.; en Prusse, cette garantie est de 5 fr. 43 c.; en Autriche, elle est de 9 fr. 22 c., et, par conséquent, supérieure à celle qu'on observe en Italie.

f) *Mouvement des caisses.*

Ce mouvement se résume en deux faits principaux : les entrées et les sorties. Il comprend, par conséquent, toutes les opérations des caisses, tant envers leurs créanciers qu'envers leurs débiteurs. Ajoutons que, en regard des versements effectués et des remboursements qu'elle opère, une colonne a été ouverte à la fin de l'exercice à la balance de ces comptes divers.

Voici le tableau général de ce mouvement pour l'année 1864:

Fonds en caisse au 31 décembre 1863	5,923,215 ¹
Entrées	
Dépôts	79,174,009 ¹
Remboursements de prêts, etc.	140,849,396
	220,023,405 ¹
Sorties	
Remboursements	75,528,561
Prêts et placements divers	143,044,754
	218,573,315
	1,450,090
Fonds en caisse au 31 décembre 1864	7,373,305

Il résulte de ces nombres que, pour 100 fr. de capital engagé, les rentrées sont, en moyenne, de 63 fr. 59 c., et les sorties de 64 fr. 59 c.

Les fonds en caisse sont, au mouvement général des affaires, dans le rapport de 1.68 à 100.

Ajoutons que le roulement général des entrées et des sorties n'est pas moindre de 1,200,000 fr. par jour. Ce qui équivaut au sixième environ des fonds en caisse. Ces fonds sont, d'ailleurs, peu variables selon les provinces; il faut en excepter, toutefois, la Vénétie (12.11 p. 100) et, à l'autre extrémité de l'échelle, la Campanie (0.40 p. 100).

g) *Dépôts et remboursements.*

En 1864, les dépôts se sont élevés à 79,174,010 fr. pour 676,161 déposants; les remboursements ont atteint 74,507,130 fr. portant sur 293,240 livrets.

En même temps, les intérêts perçus par les caisses sur leurs placements ont produit 7,977,055 fr., tandis qu'elles n'ont eu que 1,021,431 fr. d'intérêts à payer à leurs déposants.

Les éléments qui précèdent peuvent être exprimés par les rapports suivants :

Remboursements pour 100 dépôts.	Nombre des remboursements..	43.37
	Valeur des remboursements ..	94.11
Nombre de dépôts pour 100 remboursements		2.17
Intérêts aux déposants	4'10 ^c p. 100.	
— provenant des placements	12 80	—

On voit d'après ces rapports que, pour 100 dépôts, les remboursements ne portent que sur 43 personnes, mais que, pour 100 fr. de dépôts, la valeur des remboursements s'élève à 94 fr. Cette différence entre le nombre des personnes remboursées et la valeur des remboursements indique que la moyenne des remboursements doit être beaucoup plus élevée que celle des dépôts. La moyenne des dépôts est, en effet, de 117 fr. seulement, tandis que celle des remboursements est de 254 fr.

C'est en Vénétie que la moyenne des dépôts est la plus élevée (853 fr. 67 c.). C'est en Sardaigne que la moyenne des remboursements est au maximum (807 fr. 31 c.). Quant au taux d'intérêt acquis aux dépôts, lequel est pour tout le royaume de 4 fr. 10 c., les variations extrêmes se trouvent en Sardaigne (4 fr. 59 c.) et en Sicile (3 fr. 31 c.).

On compte en général en Italie 1 déposant par 36 habitants, et 1 remboursement par 83. — Les énormes différences que présentent à cet égard les diverses provinces, montrent qu'une grande partie de la population est dépourvue de caisses d'épargne. En fait, la population des communes qui jouissent de ces institutions n'est que de 4,385,923 habitants, ce qui équivaut aux 2 onzièmes de la population totale. — Si on rapporte les chiffres posés à ces dernières communes, il se trouve qu'il y a 1 versement pour 6 habitants, et 1 remboursement pour 15. En ce qui regarde les dépôts, cette proportion varie de 2 à 5 pour la Lombardie, les Marches, la Toscane et l'Ombrie. Elle va de 56 à 80 pour la Pouille, la Sardaigne et les Abruzzes. La variation est plus considérable encore quand il s'agit des remboursements.

Dans le travail que nous analysons, on a recherché l'influence des mois sur le nombre respectif des dépôts et des remboursements, mais il nous a paru, en parcourant ce tableau spécial, que cette comparaison n'amène à aucune conclusion pratique. On comprend en effet que les causes qui font fonctionner plus ou moins activement les caisses, sont d'un ordre multiple et souvent purement fortuites. Nous n'insisterons donc pas sur ce point.

h) *Nombre des livrets, leur valeur.*

Comme en France et dans les autres pays, chaque déposant doit se munir d'un livret, dans lequel sont inscrits la date et le montant des dépôts, celui des intérêts et des remboursements, etc.

Au 1^{er} janvier 1864 le nombre des livrets était de 384,812. Pendant l'année il a été émis 97,010 livrets nouveaux, mais il en a été retiré 76,983. Ce double mouvement porte à 404,839 le nombre des livrets existant au 31 décembre. Quant à leur valeur, elle est passée successivement, entre ces deux dates, de 188,410,587 fr. à 200,033,090 fr.

Sur le nombre des livrets, l'augmentation dans l'année a été de 5.20 p. 100, et sur leur valeur de 6.17.

Partout, sauf en Ligurie, le nombre des livrets s'est accru. Mais il y a eu diminution dans leur valeur, dans le Piémont, la Ligurie, l'Émilie et la Campanie.

Il est intéressant de connaître le rapport du nombre des livrets à la population: Ce rapport est de 1 livret par 60 habitants. Mais à cet égard les diverses provinces présentent des inégalités considérables; c'est ainsi que, dans les Abruzzes par exemple, il n'y a que 1 livret par 10,926 habitants, tandis que dans la Lombardie, l'Émilie et la Toscane il y en a 1 par 22.

Ces différences tiennent principalement à ce qu'un grand nombre de localités ne jouissent d'aucune caisse. Si on rapporte les livrets aux populations desservies, on trouve qu'en Toscane et en Émilie il y a de 7 à 8 habitants par livret, tandis que dans les Abruzzes et en Sicile cette proportion varie de 127 à 192.

En moyenne, pour le royaume entier, la valeur d'un livret est de 494 fr. Mais là encore il y a de nombreuses variations selon les provinces; ainsi, tandis qu'un livret vaut en moyenne 811 fr. en Vénétie et 764 fr. en Lombardie, il ne vaut que 64 fr. dans la Pouille.

En général, enfin, chaque livret contient l'indication de 4 à 5 versements; mais dans les Marches les versements sont au nombre de 9 à 10, tandis qu'il y en a moins de 1 dans six provinces: Abruzzes, Campanie, Pouille, Calabre, Sicile et Sardaigne.

Les nombres et les rapports qui viennent d'être signalés éprouvent des variations singulières, quand on compare les divers pays de l'Europe. A ce point de vue, le tableau suivant mérite d'être consulté.

ÉTAT.	Population.	Nombre des livrets.	Valeur totale des livrets.	Valeur moyenne d'un livret.	Nombre moyen des versements indiqués par livret.	Habitants pour 1 livret.	Placement moyen par habitant.
Italie (1864).	24,278,776	404,839	200,083,090	494	4.22	60	8fr 24c.
Royaume-Uni. Caisse privées.	29,162,780	1,501,468	988,008,200	658	5.58	14	89 47
(1864-1865). — postales.		611,819	163,160,000	267	3.34		
France (1864)	37,382,225	1,554,151	462,075,515	297		24	12 36
Autriche (allemande)	19,397,951	526,620	282,362,632	537		37	14 56
Prusse	17,739,918	564,966	169,804,076	281		81	9 58
Suisse	2,510,494	353,855	131,542,639	372		7	52 40

Les deux dernières colonnes de ce tableau appellent surtout l'attention. Elles montrent de nouveau combien l'institution populaire des caisses d'épargne est encore peu avancée en Italie, tandis qu'elle a fait des progrès énormes en Angleterre, mais surtout en Suisse. Dans ce dernier pays on compte 1 habitant sur 7 en possession d'un livret, et chaque habitant a en moyenne à la caisse un capital de 52 fr. 40 c. On voit qu'en Italie ces proportions sont respectivement de 1 livret par 60 habitants et de 8 fr. 24 c. Ajoutons, pour ne pas dépasser les limites d'une appréciation sûre, que ce qui amène ces rapports désavantageux, c'est l'état arriéré des provinces méridionales. C'est donc là surtout qu'il est nécessaire de propager les utiles institutions dont il s'agit.

i) Professions et condition sociale des déposants.

Sur ce point important, les renseignements n'ont été fournis que par 52 caissés; mais il faut dire que cette lacune dépend principalement de ce fait que dans un grand nombre de caisses, et surtout en Lombardie, les livrets ne sont pas individuels. Quoi qu'il en soit, voici le résultat de l'enquête faite à ce sujet :

Professions et conditions sociales des déposants.	Nombre des livrets.	Valeur totale des livrets en millions.	Proportion pour 100 des livrets.	Proportion pour 100 de leur valeur totale.	Valeur moyenne d'un livre.
Sociétés constituées	1,480	760	1.43	2.06	509 ' 78
Sociétés de secours mutuels.	257	162	0.25	0.44	628 89
Propriétaires	14,560	6,028	14.12	16.32	414 04
Employés	3,583	1,295	3.47	3.51	361 54
Ecclesiastiques	559	227	0.54	0.61	406 58
Militaires	981	523	0.95	1.42	532 60
Marins	1,005	625	0.97	1.69	622 13
Ouvriers	22,453	6,701	21.76	18.14	298 45
Journaliers	1,092	439	1.06	1.19	402 39
Paysans	7,404	2,845	7.18	7.70	384 29
Industriels et commerçants .	3,167	1,397	3.07	3.78	441 16
Domestiques	23,121	7,162	22.42	19.39	309 74
Professions diverses	23,494	8,771	22.78	23.75	373 28
Totaux et moyenne . . .	103,156	36,935	100.00	100.00	358 05

On voit, d'après ce tableau, que le cinquième environ des livrets (21.76 p. 100) appartient aux ouvriers. Les domestiques en ont un peu plus (22.42); enfin, si l'on réunit les ouvriers, les paysans, les domestiques et les journaliers, le tableau leur attribue 54,070 livrets ou 52.42 p. 100.

Les livrets des ouvriers et des domestiques ont une valeur moyenne de 298 fr. 45 c. et de 309 fr. 74 c. Ce sont les plus faibles parmi celles qu'on a énumérées plus haut.

En comparant à ce point de vue l'Italie à la France, on a trouvé :

Professions et conditions sociales des déposants.	Répartition pour 100			
	des livrets.		de leur valeur.	
	Italie.	France.	Italie.	France.
Ouvriers	21.76	35.56	18.14	36.52
Journaliers et paysans	8.24	»	8.89	»
Mineurs	»	17.44	»	10.53
Domestiques	22.42	16.17	19.39	13.83
Employés	3.47	4.72	3.51	4.78
Militaires et marins	1.92	3.00	1.69	3.42
Sociétés de secours mutuels.	0.25	0.13	0.44	0.33
Professions diverses	41.94	22.98	47.94	30.59
Totaux	100.00	100.00	100.00	100.00

En France les livrets appartiennent pour plus d'un tiers (35.56) à la population ouvrière, tandis qu'en Italie cette classe n'en possède que le cinquième. Si l'on considère les quatre premières classes comme représentant ce qu'on peut appeler *la classe populaire*, on trouve, en les réunissant, qu'en France elles possèdent les 69 centièmes de la totalité des livrets, tandis qu'en Italie ce rapport n'est que de 52 p. 100.

Mais nous devons dire en terminant que ces résultats comparatifs ne peuvent être acceptés qu'avec une certaine réserve, la statistique des professions, telle qu'elle résulte des documents qui précèdent, laissant en Italie, aussi bien qu'en France, beaucoup à désirer. Cette critique porte principalement sur les professions diverses, dont le chiffre est évidemment exagéré.

T. LOUÀ.